

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle**

**A.M. 29-08-2023**

**M.B. 17-01-2024**

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs modifié par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle modifié par le décret du 25 juin 2020, les articles 3, 4, 60, 61 et 74 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 08 mai 2019 portant exécution du décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle ;

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant que Madame Marie REMACLE étant membre du cabinet d'un Echevin, elle tombe sous le coup de l'incompatibilité prévue par l'article 4, §2, 2° du décret du 28 mars 2019 susmentionné ;

Considérant qu'en raison de la démission de Monsieur Stéphane NOEL en date du 11 juillet 2023, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Madame Stéphanie VILAYPHIOU devient effectif ;

Considérant qu'en raison de la démission de Madame Maïté VISSAULT en date du 20 juillet 2023, le mandat de membre suppléant initialement attribué à Monsieur Alain CEYSENS devient effectif ;

Considérant les démissions de Mesdames Lydia BOLLEN, Alexandra HAUQUIER et Anne POLLET ainsi que celles de MM. Olivier BOUREZ, membres suppléants ;

Considérant l'obligation pour les membres effectifs et suppléants d'être désormais du même sexe qui nécessite de réaffecter, partout où c'est possible, certains suppléants à d'autres membres effectifs présentant le même profil,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 05 août 2020 portant nomination des membres de la Commission des arts plastiques instituée par le décret du 28 mars 2019 sur la nouvelle gouvernance culturelle est remplacé par :

« Sont nommés membres de la Commission des arts plastiques pour une durée de cinq ans :

	Effectifs	Suppléants		
<b>1°) en qualité d'experts en arts textiles, du dessin, de l'estampe, de l'illustration, de la peinture, de la photographie, de la sculpture, de la vidéo d'art, en arts culinaires, en arts de la bande dessinée expérimentale ou en toute autre forme artistique ou technique, y compris novatrice, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :</b>				
a) la création d'œuvres d'art	DE LONGREE Isabelle MANOUACH Ilan DELVAUX Sébastien	BIENFAIT Carine DESAUVAGE Grégory THOMINE Clara		
b) la production d'œuvres d'art	MATHIEU-CHOVET Yuna NIASELSKI Tania			
c) la diffusion d'œuvres d'art	DELAPLANCHE Maëlle PAPAZOGLU Marie JACQUET Jean-Paul THIRION Grégory MAYER Jérôme	FRUITMANN Rébecca NICOD Julie BIALEK Eva COPPEE Marilyne CHAINIAUX Cécile		
d) l'enseignement artistique	EVRARD David LEENARTS Danielle CEYSENS Alain	GRIMMEAU Adrien / /		
e) la recherche scientifique et technologique	TIBERGHIEEN Septembre	HATZIGEORGIU Pauline		
f) la recherche en sciences humaines et sociales	GIELEN Denis	JOURQUIN Laurent		
<b>2°) en qualité d'experts en arts numériques et technologiques, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :</b>				
a) la création d'œuvres d'art numériques	DE COCK Jérôme	ABENDROTH Manuel		
b) la production d'œuvres d'art	DUCHASTEL Marie	LIBERTIAUX Gaëtan		
c) la diffusion d'œuvres d'art numériques	BIBASSE Juliette	ASCENCIO Ana		
d) l'enseignement artistique numériques	VILAYPHIOU Stéphanie			
e) la recherche scientifique et technologique	BERNARD Yves	LUQUE SANCHEZ Félix		

f) la recherche en sciences humaines et sociales				
<b>3°) en qualité d'experts en architecture, en particulier :</b>				
a) quatre architectes justifiant d'un engagement dans les dimensions politiques et culturelles de l'architecture	MIEROP Caroline BAUMANS Arlette VANNESTE Guillaume MAWET Marc	/ LHOAS Pierre BIANCHI Michael HOLOFFE Etienne		
b) quatre experts issus des facultés d'architecte	DE SMET Isabelle BERGILEZ Jean-Didier BIHAIN Jorn Aram BLONDIAU Geneviève	/ DECLERCK Philippe SERVAIS Vincent DEBRUN Gilles		
<b>4°) en qualité d'experts en design et mode, dont trois en design et trois en mode, en particulier dans l'exercice d'une activité relative à :</b>				
a) la création d'oeuvres	CORNUT Gaëlle			
b) la production d'oeuvres	GILSON Olivier	GERNAY Damien		
c) la diffusion d'oeuvres	BRZAKALA Clio	CLOSON Véronique		
d) l'enseignement artistique	BELLENGER Thierry	RIJSSENBEEK Roel		
e) la recherche scientifique et technologique	D'HUART Gwendoline	BECQ Cathy		
f) la recherche en sciences humaines et sociales	LECLERCQ Jean-Michel			

**Article 2.** - Le présent arrêté prend effet à la date du 31 juillet 2023.

Bruxelles, le 29 août 2023.

La Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

Bénédicte LINARD